

Séance du 20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à 19 heures, le Conseil municipal de la Commune de Jabreilles les Bordes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Joël Gallard, doyen du Conseil Municipal (en l'absence du Maire sortant).

Conseillers municipaux en exercice : 11

Date de la convocation du conseil municipal : 16.03.2026

PRÉSENTS : Christophe Berthomé, Emmanuelle Courandiere, Anne Deyriès, Charles-Henry Dubusse, Joël Gallard, Mélanie Jullien, Louis Laporte-Daube, Lise Nardout, Clarisse Ray Cortier et Sarah Reinhard.

ABSENT EXCUSÉ : Vincent Carré

Monsieur Joël Gallard annonce en début de séance qu'un point d'ordre du jour sera ajouté après l'élection des adjoints : lecture de la « Charte de l'élu local »

et que deux points sont modifiés :

- 5. : « 2 délégués et un suppléant pour le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple des Puy et Grands Monts »
- 7. : « 4 délégués pour le Groupement Syndical Forestier de Jabreilles les Bordes ».

Procès-verbal d'installation

1. Installation des conseillers municipaux

La séance a été ouverte sous la présidence de Joël Gallard, remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Mme Clarisse Ray Cortier a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

2. Élection du maire

2.1. Présidence de l'assemblée

Monsieur Joël Gallard, le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 10 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours

de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Monsieur Charles Dubusse et Monsieur Louis Laporte-Daube.

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Une candidate se présente, Madame Lise Nardout

Chaque conseiller municipal, s'est approché de la table de vote.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Il en va de même pour les bulletins blancs qui sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc (article L. 65 du code électoral).

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	10
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d].....	10
f. Majorité absolue 1	6

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Madame NARDOUT Lise	10	dix

2.5. Proclamation de l'élection du maire

Mme Lise Nardout a été proclamée maire et a été immédiatement installée.

3. Élection des adjoints

Sous la présidence de Mme Lise Nardout élue maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

3.1. Nombre d'adjoints

2026/08 - Nombre d'adjoints mandature 2026 -

Considérant l'article L 2122-1 « Il y a, dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal. »

Considérant l'article L 2122-2 « Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal. »

Le Conseil Municipal, **Approuve** à l'unanimité le nombre de trois adjoints pour sa mandature.

3.2. Listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire

La maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Une liste paritaire de trois candidats se présente constituée de

- Monsieur Louis Laporte Daube (1^{er} de la liste : 1^{er} adjoint au maire)
- Madame Clarisse Ray Cortier (2^{ème} de la liste : 2^{ème} adjointe au maire)
- Monsieur Charles-Henry Dubusse (3^{ème} de la liste : 3^{ème} adjoint au maire)

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Monsieur Charles Dubusse et Monsieur Louis Laporte-Daube.

Chaque conseiller municipal, s'est approché de la table de vote.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

3.3. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 10
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]..... 10
- f. Majorité absolue..... 6

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur LAPORTE DAUBE Louis 1 ^{er} adjoint	10	dix
Madame RAY CORTIER Clarisse 2 ^{ème} adjointe	10	dix
Monsieur DUBUSSE Charles-Henry	10	dix

3.4. Proclamation de l'élection des adjoints et lecture de la Charte de l'élu local

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Mme Lise Nardout. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation ci-jointe.

2026/09 – Syndicat de voirie de la région de Bessines – Délégués

Madame Anne Deyriès et Monsieur Louis Laporte-Daube se proposent pour représenter la Commune de Jabreilles les Bordes auprès du Syndicat de Voirie de la région de Bessines.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité :

- **Louis LAPORTE-DAUBE**, délégué titulaire,
- **Anne DEYRIÈS**, déléguée suppléante,

pour représenter la Commune de Jabreilles les Bordes auprès du Syndicat de Voirie de la région de Bessines.

2026/10 – Syndicat Intercommunal à vocation Multiple des Puys et Grands Monts – Délégués

Madame Emmanuelle Courandiere, Madame Sarah Reinhard et Monsieur Joël Gallard se proposent pour représenter la Commune de Jabreilles les Bordes auprès du Syndicat Intercommunal à vocation Multiple des Puys et Grands Monts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité :

- **Emmanuelle Courandiere et Sarah Reinhard**, déléguées titulaires,
- **Joël Gallard**, délégué suppléant,

pour représenter la Commune de Jabreilles les Bordes auprès du Syndicat Intercommunal à vocation Multiple des Puys et Grands Monts.

2026/11 – Syndicat Énergies Haute-Vienne– Délégués

Monsieur Christophe Berthomé et Monsieur Joël Gallard se proposent pour représenter la Commune de Jabreilles les Bordes auprès du Syndicat Énergies Haute-Vienne

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité :

- **Joël Gallard**, délégué titulaire,
- **Christophe Berthomé**, délégué suppléant,

pour représenter la Commune de Jabreilles les Bordes auprès du Syndicat Énergies Haute-Vienne.

2026/12 – Groupement Syndical Forestier de Jabreilles les Bordes – 4 Délégués

Madame Mélanie Jullien, Monsieur Christophe Berthomé, Monsieur Charles-Henry Dubusse et Monsieur Joël Gallard se proposent pour représenter la Commune de Jabreilles les Bordes auprès du Groupement Syndical Forestier de Jabreilles les Bordes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité :

- **Mélanie Jullien, Christophe Berthomé, Charles-Henry Dubusse et Joël Gallard**, délégués

pour représenter la Commune de Jabreilles les Bordes auprès du Groupement Syndical Forestier de Jabreilles les Bordes.

2026/13 – Syndicat Intercommunal d’approvisionnement en eau potable des Monards – Délégués

Madame Emmanuelle Courandiere, Madame Lise Nardout et Monsieur Christophe Berthomé se proposent pour représenter la Commune de Jabreilles les Bordes auprès du Syndicat Intercommunal d’approvisionnement en eau potable des Monards.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à l’unanimité :

- **Lise Nardout et Christophe Berthomé**, délégués titulaires,
- **Emmanuelle Courandiere**, déléguée suppléante,

pour représenter la Commune de Jabreilles les Bordes auprès du Syndicat Intercommunal d’approvisionnement en eau potable des Monards.

Nombre de présent(e)s : 10 Nombre d’absent(e)s excusé(e)s : 1 Nombre de votant(e)s : 10 Nombre de procuration :0

Annexe au compte-rendu du conseil municipal de Jabreilles-les-Bordes - Séance du 20/03/2026

Précisions complémentaires et réponses apportées aux questions posées par le public

Rappel : le public présent à la séance du conseil municipal peut poser des questions dès que le conseil est clos.

Ordre du jour

1. Élection du Maire
2. Détermination du nombre d'Adjoints
3. Élection des Adjoints
4. Élection un délégué / un suppléant Syndicat de voirie de la région de Bessines
5. Élection un délégué / un suppléant Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple des Puys et Grands Monts
6. Élection un délégué / un suppléant Syndicat Énergies Haute-Vienne
7. Élection un délégué / un suppléant Groupement Syndical Forestier de Jabreilles les Bordes
8. Élection deux délégués / un suppléant Syndicat Intercommunal d'approvisionnement en eau potable des Monards
9. Délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire
10. Indemnités de fonction du Maire et des adjoints au Maire

Déroulé de la séance

1. **Election du maire** : Lise Nardout (Cf. CR du 20/03/2026)
2. **Détermination du nombre d'adjoint** : 3 (Cf. CR du 20/03/2026)
3. **Election des adjoints** : Louis Laporte-Daube, Clarisse Ray Cortier, Charles-Henry Dubusse (Cf. CR du 20/03/2026)

4 à 8. Elections des délégués et suppléants des différences instances :

Instances	Titulaire(s)	Suppléant(s)	Nb total
Syndicat de voirie de la région de Bessines	Louis Laporte-Daube	Anne Deyriès	2
Syndicat intercommunal à vocation multiple des Puys et Grands Monts	Emmanuelle Courandiere Sarah Reinhard	Joël Gallard	3
Syndicat énergie Haute-Vienne	Joël Gallard	Christophe Berthomé	2
Groupement syndical forestier de Jabreilles-les-Bordes	Représentants : Mélanie Jullien – Christophe Berthomé – Charles Dubusse - Joël Gallard		4
Syndicat intercommunal d'approvisionnement en eau potable des Monards	Lise Nardout Christophe Berthomé	Emmanuelle Courandiere	3

9. Délégations de compétences du conseil municipal au maire

- Ce point est remis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

10. Indemnités de fonction du maire et de ses adjoints :

- Ce point est remis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

11. Questions diverses

- **Vincent Carré vous a-t-il donné son pouvoir à Emmanuelle Courandiere ?**

Non, il ne l'a pas donné malgré la demande d'Emmanuelle.

- **Comment alors être force d'opposition et manifester notre désaccord vis-à-vis du conseil municipal ?**

Vous pouvez exprimer vos avis et manifester votre désaccord au moment du conseil municipal ainsi que pendant les réunions publiques qui auront lieu.

- **Qu'en sera-t-il de la gestion des eaux usées du Maillorat ? La dernière proposition de la communauté de communes sera-t-elle remise à l'ordre du jour ?**

Il y aura des commissions spécifiques qui seront créées pour que la population soit impliquée dans cette réflexion. Vous pourrez ainsi apporter vos idées, faire part de vos besoins et envies.

Quant à la proposition de la communauté de communes Elan, elle tient toujours et il faut la réétudier. Mais dans un premier temps, il faut attendre que les conseillers communautaires soient tous élus.

- **Quels dossiers allez-vous mettre en place en priorité ?**

La priorité pour nous, c'est la gestion des comptes et le budget qu'il faut rendre au plus tard fin avril. De cette analyse, découlera la nature des dossiers à traiter en priorité.

- **Allez-vous procéder à des referendums locaux pour savoir ce que les gens veulent ?**

Ça ne se fera pas sous la forme de référendum mais plutôt au travers d'un ensemble d'outils et grâce à des informations étayées de chiffres et de notes techniques à partir desquels vous pourrez émettre des avis et faire des propositions.